

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**1 Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****1.1 Identificateur du produit :****Nom commercial :** Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**Synonymes :****Numéro du produit :** Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**1.2 Application de la substance/de la préparation :** Alliage de métaux précieux à des fins techniques.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité****Fabricant :**Lock-n-Stitch Inc.
1015 S. Soderquist Road
Turlock, CA 95380
209-632-2345**Numéro de téléphone d'appel d'urgence :****ChemTel Inc:**1-800-255-3924
01-813-248-0585**2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

Conformément aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications.

Cette substance n'est pas classée dans Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).

Composants d' désignant les dangers : Aucun**2.2 Éléments d'étiquetage :** Aucun**Pictogrammes de danger :** Aucun**Mention d'avertissement:** Aucun**Mentions de danger :** Aucun**Déclaration de mise en garde :** Aucun**Information complémentaires :** Aucun**Description du danger****Dangers non classés par ailleurs (HNOC) :**

Est susceptible de former des concentrations en poussières combustible en l'air.

Renseignements concernant des dangers spécifiques pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de UE » dans sa version en vigueur la plus récente.

Système de classification :

La classification est conforme aux règlements CE no 1272/2008, 29CFR2008/1200 et SGH Rev. 3 et leurs modifications et complétée par l'entreprise et les données existantes. La classification est conforme aux éditions les plus récentes des listes de substances internationales et complétée par des renseignements de la bibliographie technique et par des renseignements fournies par la société.

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**3 Composition/informations sur les ingrédients**3.1 **Caractéristique chimique :** Mélange.3.2 **Description :** Aucun3.3 **Composants dangereux (pourcentages exprimés en poids) :**

Identification	Nom chimique	Classification	Poids %
Numéro CAS : 7439-89-6	Fer		80 à 95
Numéro CAS : 7439-96-5	Manganèse		<2,5
Numéro CAS : 7439-95-4	Poudre de magnésium (pyrophoriques)		<2,5

3.4 **Information complémentaires:** Aucun**4 Mesures de premiers soins**4.1 **Description des mesures de premiers soins :****Informations générales :** Aucun**Après l'inhalation :**

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau.

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Ne pas faire vomir.

4.2 **Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :**

Troubles gastriques ou intestinaux.

Toux.

4.3 **Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial soient requis :**

Aucune autre information.

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**5 Mesures de lutte contre le feu****5.1 Agent extincteur****Agents d'extinction appropriés :**

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

Eau.
Dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gazes et vapeurs irritants.

5.3 Conseil pour pompiers :**Équipement de protection :**

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.
Consulter la Section 8.

5.4 Information complémentaires :

Éviter de respirer les gaz, les fumées, les poussières, les bruines, les vapeurs, les aérosols.
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

6 Mesures en cas de dégagement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Assurer une ventilation adéquate.
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.
Ramasser mécaniquement.
Éliminer le matériau récupéré selon les réglementations.

6.4 Référence à d'autres sections : Aucun**7 Maniement et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Éviter la formation de poussière et aérosols Un traitement ultérieur de matières solides peut entraîner la formation de poussières combustibles. Le dégagement potentiel de poussières combustibles doit être pris en considération avant la poursuite du traitement.

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Stocker dans un endroit frais bien aéré.
Ne pas entreposer avec des produits comburants et acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune autre information.

8 Contrôles d'exposition/protection personnelle



8.1 Paramètres de contrôle :

7439-96-5, Manganèse, OSHA LEP MPT : 5 mg/m³.
7439-96-5, Manganèse, NIOSH 8 heures Moyenne pondérée dans le temps (MPT) : 0,2 mg/m³.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation du maniement.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Solide	Limites d'explosion inférieure : Limites d'explosion supérieure :	Non déterminé(e) ou non disponibles Non déterminé(e) ou non disponibles
Odeur :	Odeur caractéristique	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponibles
Seuil d'odeur :	Non déterminé(e) ou non disponibles	Densité de vapeur :	Non déterminé(e) ou non disponibles
Valeur pH :	Non déterminé(e) ou non disponibles	Densité relative :	Non déterminé(e) ou non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow

Point de fusion/congélation :	2795°F/1535°C	Solubilités :	Insolubilité dans l'eau.
Point/intervalle d'ébullition :	5432°F/3000°C	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé(e) ou non disponibles
Point d'éclair (creuset fermé) :	Non déterminé(e) ou non disponibles	Température d'auto-inflammation :	Non déterminé(e) ou non disponibles
Taux d'évaporation :	Non déterminé(e) ou non disponibles	Température de décomposition :	Non déterminé(e) ou non disponibles
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé(e) ou non disponibles	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminé(e) ou non disponibles b. Dynamique : Non déterminé(e) ou non disponibles
Densité à 20 °C :	7,86 g/cm ³ à 23,8 °C		

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune en cas de traitement normal.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Risque d'explosion de poussière.

Le contact avec des acides dégage des gaz inflammables.

Réagit avec les acides, alcalis, et agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter :

Éloigner des autres sources de combustion - Ne pas fumer.

Matériaux incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts, bases, et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gazes et vapeurs irritants.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Orale :

Fer: DL50 : Rat - 7 500 mg/kg

Toxicité chronique : Aucune autre information.

Corrosion / irritation de la peau : Aucune autre information.

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow

Dommages/irritations oculaires sévères : Aucune autre information.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune autre information.

Cancérogénicité : Aucune autre information.

IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

NTP (Programme national américain de toxicologie) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Fer: Test d'Ames Salmonella typhimurium Négatif.

Toxicité reproductrice : Aucune autre information.

STOT- exposition unique et répétée : Aucune autre information.

Informations toxicologiques additionnelles : Aucune autre information.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Fer: Poissons, Essai statique - Morone saxatilis - 13.6 mg/l - 96 heures.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune autre information.

12.3 Potentiel bioaccumulatif : Aucune autre information.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information.

Notes générales : Aucune autre information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Aucune autre information.

vPvB : Aucune autre information.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune autre information.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les règlements locaux, régionaux et nationaux pour élimination appropriée).

Information correspondante :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro d'identification de l'ONU :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA :

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow

CERCLA (Loi complète sur la réponse, la compensation et la responsabilité environnementales)

Déclarer :

Quantité déversée: Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Inventaire: Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Règlements et ordonnances: Sans objet.

Proposition 65 (Californie) :

Produits chimiques connus pour causer des cancers : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les homes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Canadien

Liste intérieure de substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

UE

REACH Article 57 (SVHC): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Allemagne MAK: Non classifié.

Asie-Pacifique

Australie

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Japon

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Corée

Liste de produits chimiques (ECL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Nouvelle Zélande

Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZOIC) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Philippines

Inventaire des produits et substances chimiques (PICCS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Taiwan

Inventaire des substances chimiques à Taiwan (TSCI) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Fiche de Données de Sécurité

selon CE N° 1907/2006 (REACH), CE N° 1272/2008 (CLP), 29CFR1910/120 et SGH Rév. 3

Date d'effet : 11.15.2015

Nom commercial: Magnaflux Magnetic Particle 2 Yellow**16 Autres informations****Sigles et abréviations :** Aucun**Résumé de phrases****Mentions de danger :** Aucun**Déclaration de mise en garde :** Aucun**Déclaration du fabricant :**

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de ce matériau. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à ce matériau. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les Règlements sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par les Règlements sur les produits contrôlés.

NFPA : 1-1-1**HMIS :** 1-1-1